



Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2015

L'an deux mil quinze et le vingt mai à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Perreux, membre de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye, sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno ACKERMANN, Noël ARDUIN, Danny BOURGES, Fabienne JAVON, Éric JUBLOT, Nathalie SAULNIER, Patrick TAVELIN, Lucile LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sonia ZIMMERMANN, Sylvie GOIS, Marie-Odile CHATON, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Daniel ROY, Régis POIRIER, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Samuel GRANDJEAN, Alain VAVON.

Absents excusés : Jean-Pierre GERARDIN (pouvoir à Éric JUBLOT), Isabelle LEON DUFOUR (pouvoir à Fabienne JAVON), Virginie LECOURT, Rose-Marie VUILLERMOZ (pouvoir à Sylvie GOIS), Joël LALES, Gilbert LE DRUILLENEC, Bernard MOISSETTE (pouvoir à Michel BEULLARD).

Membres afférents au conseil : 33

Membres présents : 26

Membres ayant pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 12 mai 2015

Monsieur Michel BEULLARD est élu secrétaire de séance.

Le Président demande l'approbation des comptes-rendus des conseils communautaires des 18 février et 18 mars. Monsieur Bernard Moissette fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du 18 mars. Il précise qu'il ne s'est pas abstenu, mais qu'il a voté contre l'adhésion à l'Agence Technique Territoriale.

Nominations aux commissions finances et personnel

Le Président rappelle que Madame Catherine PAILLOUX et Monsieur Régis MOREAU ont démissionné de la commission finances et que Madame Virginie LECOURT a démissionné de la commission du personnel, et demande à l'assemblée de désigner de nouveaux membres de ces commissions

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Madame Angeline RABILLON à la commission finances en remplacement de Madame Catherine PAILLOUX ;
- Désigne Madame Élodie MÉNARD à la commission finances en remplacement de Monsieur Régis MOREAU ;
- Désigne Madame Fabienne JAVON à la commission du personnel en remplacement de Madame Virginie LECOURT.

Autorisation pour ester en justice

Le Président expose que l'entreprise CLEMESSY a fourni des travaux non conformes au cahier des charges en ce qui concerne la ventilation sur le chantier de la salle d'évolution de l'école de Villefranche-Saint-Phal, que la CCOP n'a pas autorisé de sous-traitance et que l'entreprise CLEMESSY

n'a pas répondu au courrier recommandé lui demandant de préciser la teneur des travaux de modification exigés sur le système de ventilation.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à ester en justice en ce qui concerne cette affaire si l'entreprise ne tient pas ses engagements.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à ester en justice concernant cette affaire.

Décision modificative N°1 sur budget principal

Le Président expose que certains crédits votés au budget primitif sont insuffisants,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015 (budget principal) :

CREDITS A OUVRIR

| Sens section | Article | Opération | Analytique | Objet | Montant |
|-----------------|---------|-----------|------------|---------------|--------------|
| DI- chapitre 23 | 2313 | ONA | HCS | Constructions | 200 000.00 € |

CREDITS A REDUIRE

| Sens section | Article | Opération | Analytique | Objet | Montant |
|------------------|---------|-----------|------------|-------------------|----------------|
| DI – chapitre 21 | 21751 | ONA | 2000 | Réseaux de voirie | - 200 000.00 € |

Décision modificative N°1 sur budget Assainissement Saint Martin sur Ouanne

Le Président expose que certains crédits votés au budget primitif du budget Assainissement de Saint-Martin-sur-Ouanne sont insuffisants,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015 (budget principal) :

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|-------------------------------------------|----------|
| 10 | 10222 | OPFI | FCTVA | 4 010,00 |
| 67 | 673 | | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 4 010,00 |
| TOTAL | | | | 8 020.00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|----------------------------------------|-----------|
| 023 | 023 | | Virement à la section d'investissement | -4 010,00 |
| 021 | 021 | OPFI | Virement de la section d'exploitation | -4 010,00 |
| TOTAL | | | | -8 020.00 |

Convention de mise à disposition mutuelle d'un agent

Monsieur Beullard expose qu'un agent administratif actuellement employée par la CCOP sera recrutée par la Communauté de Communes de Betz et Cleny à compter du 1^{er} juillet 2015 par voie de mutation externe, qu'il est nécessaire d'organiser la transition sur le poste occupé par cet agent à la CCOP comme sur celui qu'elle occupera à la Communauté de Commune de Betz et Cleny et que les

deux collectivités souhaitent mettre en place un planning permettant de répondre à leurs besoins respectifs.

Une convention formalise l'accord intervenu entre les Présidents des deux communautés de communes. L'agent sera donc absente les 26 et 27 mai, 15,16 et 17 juin et les 29 et 30 juin. Ces journées seront échangées à partir du 1^{er} juillet pour la formation de l'agent nouvellement recruté à la CCOP.

Les délégués communautaires, à l'unanimité, approuvent la convention de mise à disposition mutuelle entre la CCOP et la CCBC.

Convention d'accompagnement pour la recherche d'un médecin et d'un dentiste avec le cabinet Persuaders Rivière Consulting

Monsieur Arduin expose qu'un médecin exerçant à la maison de santé est proche de la retraite, qu'un 2^{ème} chirurgien-dentiste serait utile sur le territoire, et qu'il est nécessaire de se rapprocher de cabinets de recrutement spécialisés pour essayer de pourvoir ces postes.

Arrivée de Madame Sonia ZIMMERMANN à 19 h 40.

A la demande de la CCOP, un cabinet de recrutement spécialisé dans le personnel médical a fait une offre d'accompagnement pour le recrutement pour 1 médecin généraliste et 1 chirurgien-dentiste. Les conditions ont été négociées par Monsieur Arduin. Les frais de recrutement s'élèvent à 10 500 € HT pour 1 médecin et 11 000 € HT POUR 1 dentiste, les frais techniques s'élèvent à 450 € HT. Les praticiens qui seront proposés à la CCOP seront probablement issus des régions méditerranéennes plutôt que des pays de l'Est.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, acceptent les termes de la mission d'approche mixte et chasse de tête et autorisent Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement avec le Cabinet « Persuaders Rivière Consulting ».

Groupement de commande pour marché de fourniture d'électricité

Le président rappelle que la loi NOME du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés de vente (jaunes et verts) au 31/12/2015 et que les acheteurs publics concernés par ces tarifs seront dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité,

La commune de Villefranche Saint Phal est concernée par ce dispositif pour la salle polyvalente, et la CCOP pour la Maison de Santé et le Relais de Services Publics, il est donc souhaitable de faire un groupement de commande pour réaliser cette mise en concurrence des fournisseurs,

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les dispositions suivantes :

- Accepte le groupement de commande réunissant la CCOP avec la commune de Villefranche pour la passation d'un marché d'achat d'électricité ;
- Choisit la formule de droit commun conduisant à la signature d'autant de marchés que de membres du groupement, chaque adhérent étant responsable de l'exécution de son marché ;
- Accepte que la CCOP, représentée par son président en exercice, assure la coordination du groupement de commande et le rôle de pouvoir adjudicateur ;
- Dit que la commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant de la CCOP, coordonnatrice du groupement ladite commission étant constituée de la totalité des membres titulaires des CAO de la CCOP et de la commune de Villefranche, du président de la CCOP et du représentant du maire de Villefranche.
- Autorise le Président à signer la convention afférente.

Création et suppression de postes

Monsieur Beullard expose que l'organisation évolutive des NAP dans le but d'améliorer le service nécessite la création et suppression des postes suivants :

- La création d'un emploi au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe 3/35ème du 21/05/2015 au 04/07/2015. Ce poste sera occupé par un agent non titulaire pour exercer des missions d'animation des Nouvelles Activités Périscolaires.
- La suppression d'un poste au grade d'adjoint technique de 2ème classe à 9/35ème
- La création d'un poste au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe 10/35ème du 21/05/2015 au 04/07/2015. Ce poste sera occupé par un agent non titulaire pour exercer des missions d'animation des Nouvelles Activités Périscolaires. Le planning reste inchangé pour les 9/35^{ème}, l'heure ajoutée est le jeudi de 15H30 à 16H30. Planning de l'agent : le mardi, jeudi et vendredi de 15H30 à 16H30.

Le conseil communautaire approuve ces propositions à l'unanimité.

D'autre part, suite au dépôt de bilan des locataires du café restaurant de Dicy, il a été demandé la création de deux postes d'adjoint techniques à 35/35^{ème} et 17/35^{ème}, à titre éphémère du 1^{er} juin au 30 septembre 2015, pour assurer le fonctionnement du commerce pendant la saison estivale.

Une discussion s'instaure parmi les conseillers, certains estimant que la CCOP n'a pas à intervenir dans le domaine privé d'une commune, bien que cela soit toléré en cas de carence du privé quand le commerce est le dernier de la commune. Monsieur Beullard rappelle que le comité technique a émis des réserves importantes. Le Président propose le sursis à statuer en attendant la décision de justice et la fin de la procédure.

Les délégués approuvent cette proposition à l'unanimité.

Convention pour l'utilisation du court de tennis couvert

Monsieur Arduin expose qu'il y a lieu de formaliser la mise à disposition des installations de tennis (court à ciel ouvert, court couvert, club-house) à l'association Tennis Club de Charny, par une convention tripartite entre la CCOP, l'USCC et le TCC. Les délégués, à l'unanimité, approuvent la convention.

Il présente un avenant à cette convention autorisant la CCOP à organiser exceptionnellement des événements de sports de raquette. La CCOP n'ayant pas l'intention d'organiser ce type d'évènement, le Président propose de retirer cet avenant. Les délégués approuvent à l'unanimité.

Monsieur Arduin présente le règlement intérieur de l'association pour l'utilisation de cet équipement. Le Président ne fait pas délibérer, ce document, transmis pour information, ne concernant pas la CCOP.

Convention de mise en œuvre de l'appui financier au projet TEPCV

Monsieur Beullard expose qu'un appel à projets pour mobiliser 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, afin de donner une impulsion forte et encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- Atténuer les effets du changement climatique,
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique doté de 1.5 milliards d'euros sur 3 ans est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats.

Monsieur Ackermann demande quels sont les projets à retenir. Monsieur Beullard répond qu'il s'agira de l'isolation des bâtiments communaux, de la création d'un parking de co-voiturage près de l'A6 à la gare de péage de Sépeaux, du support technique à la mise en place d'unités de méthanisation et de réseaux de chaleur. L'arbitrage n'est pas encore fait entre les projets des quatre communautés de communes du Pays, mais il faut approuver d'ores et déjà le projet de convention.

Les délégués communautaires, à l'unanimité, approuvent les termes de la convention et autorisent Monsieur le Président à la signer.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Président expose que le projet PLUi a été arrêté et qu'il doit être soumis à enquête publique. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif. Il s'agit de Monsieur Billy SERANT. Il est prévu que l'enquête publique ait lieu de fin juillet à fin août. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise à enquête publique.

Affaires diverses

- Assainissement : Monsieur Ackermann demande pourquoi il a reçu plusieurs rendez-vous pour le contrôle de l'assainissement non collectif. Monsieur Jublot répond qu'un rendez-vous est fixé par bâtiment concerné et non par administré. Madame Saulnier demande pourquoi les assainissements collectifs font l'objet de contrôles fréquents. Monsieur Jublot répond qu'il arrive que les propriétaires modifient leur installation avant raccordement et que cela peut nuire au bon fonctionnement du réseau (par exemple, eau pluviales raccordées à l'égout).
- Le Président informe les conseillers qu'il est intervenu ce jour à la signature du contrat global Loing Amont à Saint Sauveur en Puisaye. A ce propos des conseillers interviennent :
 - Entretien des rivières : Monsieur Ackermann estime que les riverains devraient entretenir leurs rives et qu'il ne faut pas en faire porter la charge financière à l'ensemble des contribuables. Monsieur Jublot répond que le recensement des riverains, les rechercher et leur rappeler leurs obligations représente une charge administrative très lourde (beaucoup de propriétaires décédés dont on ne retrouve pas les héritiers, propriétaires qui ne connaissent pas leurs parcelles, etc.) et qu'on n'a pas le personnel nécessaire.
 - Monsieur Jublot fait remarquer qu'en cas d'inondation des prairies en bord de l'Ouanne, il est très fréquent que des bêtes se trouvent piégées dans l'eau avec peu de possibilité de les secourir ou de venir s'en occuper. Il estime qu'il faudrait prévoir dans le SCOT la possibilité de construire des plates-formes surélevées pour qu'elles puissent s'y réfugier au sec.
- Monsieur Roy informe les conseillers que Miss Yonne qui vient d'être élue est originaire de Malicorne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 10.

Le Président

Le Secrétaire

Michel COURTOIS

Michel BEULLARD

